

Compte rendu de séance

Séance du 17 Février 2015

L' an 2015 et le 17 Février à 17 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick

Excusés ayant donné procuration : M. DAUDIN Francis à M. GODREAU Bruno,
Mme MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Excusés : M. COCHONNEAU Claude a quitté la séance à 17 h 57 mn, Mme JOUIN Nicole.

Absent : M. GENDRON Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 09/02/2015

Date d'affichage : 10/02/2015

A été nommée secrétaire : Mme BINARD Lydie

Objets des délibérations

SOMMAIRE

- Compte Administratif - Exercice 2014 - 2015/010
- Compte de Gestion du Receveur de l'exercice 2014 - Commune - 2015/011
- Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2014 - Camping - 2015/012
- Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2014 – Service de l'Assainissement - 2015/013
- Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2014 – Lotissement de la Croix Caseau - 2015/014
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 – Commune - 2015/015
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 – Camping - 2015/016
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Service de l'Assainissement - 2015/017
- SARL ATTITUDARBRE 72k75 – Organisation d'activités de grimper dans les arbres sur la base de loisirs - 2015/018
- Développement de la base de loisirs en mi-saison – année 2015 - 2015/019

Compte Administratif - Exercice 2014
réf : 2015/010

Vu la présentation par M. Jean-Pierre CHEREAU, Maire, du Budget Primitif, des décisions modificatives et du Compte Administratif de l'exercice 2014, lequel peut se résumer comme suit :

Compte Administratif – Commune – Camping – Assainissement – Lotissement de la Croix Caseau

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - COMMUNE						
Résultats reportés	132 767,51			200 759,23	132 767,51	200 759,23
Opérations de l'Exercice	480 609,93	450 448,47	771 702,02	974 614,78	1 252 311,95	1 425 063,25
TOTAUX	613 377,44	450 448,47	771 702,02	1 175 374,01	1 385 079,46	1 625 822,48
Résultats de clôture	162 928,97			403 671,99		240 743,02
Reste à Réaliser	20 535,00	21 981,00			20 535,00	21 981,00
TOTAUX CUMULES	633 912,44	472 429,47	771 702,02	117 534,01	1 405 614,46	1 647 803,48
RESULTATS DEFINITIFS	161 482,97			403 671,99		242 189,02

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		13 656,91		58 750,56		72 407,47
Opérations de l'Exercice	61 117,59	90 306,59	41 049,51	61 073,11	102 167,10	151 379,70
TOTAUX	61 117,59	103 963,50	41 049,51	119 823,67	102 167,10	223 787,17
Résultats de clôture		42 845,91		78 774,16		121 620,07
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	42 845,91	103 963,50	41 049,51	119 823,67	102 167,10	223 787,17
RESULTATS DEFINITIFS		42 845,91		78 774,16		121 620,07

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE - CAMPING

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE - ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		84 109,20		18 174,80		102 284,00
Opérations de l'Exercice	843,50	13 048,55	13 373,85	20 538,65	14 217,35	33 587,20
TOTAUX	843,50	97 157,75	13 373,85	38 713,45	14 217,35	135 871,20
Résultats de clôture		96 314,25		25 339,60		121 653,85
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	843,50	97 157,75	13 373,85	38 713,45	14 217,35	135 871,20
RESULTATS DEFINITIFS		96 314,25		25 339,60		121 653,85

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE – LOTISSEMENT DE LA CROIX CASEAU						
Résultats reportés	24 817,52			199 177,49	24 817,52	199 177,49
Opérations de l'Exercice	8 768,67	11 717,52	11 717,52	21 754,09	20 486,19	33 471,61
TOTAUX	33 586,19	11 717,52	11 717,52	220 931,58	45 303,71	232 649,10
Résultats de clôture	21 868,67			209 214,06		187 345,39
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 586,19	11 717,52	11 717,52	220 931,58	45 303,71	232 649,10
RESULTATS DEFINITIFS	21 868,67			209 214,06		187 345,39

Vu le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :
- Vote les Comptes Administratifs de l'exercice 2014 de la Commune, du Camping, du Service de l'Assainissement et du Lotissement de la Croix Caseau par 11 voix pour.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Compte de Gestion du Receveur de l'exercice 2014 - Commune
réf : 2015/011

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes de la Commune relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 9 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2014 - Camping
réf : 2015/012

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes du Camping relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Camping,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 9 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2014 – Service de l'Assainissement

réf : 2015/013

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes du Service de l'Assainissement relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Service de l'Assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 9 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2014 – Lotissement de la Croix Caseau
réf : 2015/014

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes du Lotissement de la Croix Caseau relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Lotissement de la Croix Caseau,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 9 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 – Commune
réf : 2015/015

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2014, approuvé le 17 février 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs
(A) Excédent : 200 759,23 €

Au titre de l'exercice arrêté
(B) Excédent : 202 912,76 €

Soit un résultat à affecter :
 $C = A + B = 403 671,99 \text{ €}$

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser :
(D) : 162 928,97 €

Solde des restes à réaliser en investissement :
(E) Excédent : 1 446,00 €

Affectation obligatoire

- Besoin à couvrir : (F) : $D - E = 161 482,97 \text{ €}$
- Solde : (G) : $C - F = 242 189,02 \text{ €}$

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

- Affectation en réserve (C/1068 – Investissement) : 161 482,97 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 242 189,02 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 – Camping
réf : 2015/016

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif du camping de l'exercice 2014 approuvé le 17 février 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

Au titre des exercices antérieurs

(A) Excédent : 58 750,56 €

Au titre de l'exercice arrêté

(B) Excédent : 20 023,60 €

Soit un résultat à affecter :

(C) = B + A = 78 774,16 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser : Néant

(D) : Excédent : 42 845,91 €

Restes à réaliser en investissement à reporter :

(E) : Néant

Besoin de financement de la section d'investissement avec restes à réaliser :

(F) : Néant (excédent : 42 845,91 €)

DECIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 78 774,16 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Service de l'Assainissement
réf : 2015/017

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif du Service de l'Assainissement de l'exercice 2014, approuvé le 17 février 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

Au titre des exercices antérieurs

(A) Excédent : 18 174,80 €

Au titre de l'exercice arrêté

(B) Excédent : 7 164,80 €

Soit un résultat à affecter :

(C) = A + B = 25 339,60 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : Néant (excédent : 96 314,25 €)

Solde des restes à réaliser en investissement

(E) : Néant

Affectation obligatoire

- Besoin à couvrir : (F) Néant

DECIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 25 339,60 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

SARL ATTITUDARBRE 72k75 – Organisation d'activités de grimper dans les arbres sur la base de loisirs réf : 2015/018

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Culture, Animation, Tourisme présente la proposition de Mme Katie TROTTIER, Gérante de la SARL ATTITUDARBRE 72k75, d'organiser des activités de grimper dans les arbres de la base de loisirs du Lac des Varennes, à titre gracieux pendant les week-ends de février et mars 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser, à titre gracieux, la SARL ATTITUDARBRE 72k75 dont le siège social est à La Chartre-sur-le-Loir « La Gasnerie », à organiser des activités de grimper dans les arbres de la base de loisirs.
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante qui prendra effet le 28 février 2015 jusqu'au 29 mars 2015 inclus.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Développement de la base de loisirs en mi-saison – année 2015 réf : 2015/019

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Culture, Animation, Tourisme soumet la proposition de la Commission, de développer la base de loisirs du Lac des Varennes en mi-saison. Il s'agirait de mettre en œuvre des activités, des manifestations pour améliorer l'attractivité de la base de loisirs et ainsi accroître le nombre de visiteurs en dehors de la saison estivale et tout particulièrement développer l'accueil de groupes (comité d'entreprises, week-end en famille, entre amis...).

La Commission propose pour faciliter l'accès aux différentes structures de la base de loisirs et développer son attractivité, ses activités, de nommer un référent de la base de loisirs qui serait l'interlocuteur unique entre les intervenants de la base de loisirs et les touristes accueillis et la Commune. Le référent serait chargé d'organiser, de coordonner les activités des visiteurs et les hébergements éventuels au camping ou chambres d'hôtes...

Pour mettre à bien ce projet, le Club de Voile propose de mettre à disposition de la Commune leur éducateur sportif sur la base de 100 heures pendant la période du 27 février 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant de 2 128 € au titre de la participation aux salaires et charges.

Considérant la nécessité de développer la base de loisirs en mi-saison, d'améliorer l'attractivité du site, l'accueil des touristes ;

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré, décide de :

- développer l'attractivité de la base de loisirs en mi-saison, en assurant une coordination de l'ensemble des activités, des manifestations, des hébergements ;
- d'accepter la proposition du Club de Voile de mise à disposition de leur éducateur sportif, en qualité de référent de la base de loisirs à raison de 100 heures pour la période du 27 février 2015 au 31 décembre 2015 ;

- de verser au Club de Voile une participation aux salaires et charges de l'éducateur sportif d'un montant de 2 128 € pour la période du 27 février 2015 au 31 décembre 2015. Cette participation sera versée par acompte de 532 € selon l'échéancier suivant :
 - 31 mars 2015
 - 30 juin 2015
 - 30 septembre 2015
 - 31 décembre 2015
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 22:30